



COMMUNE
DE
MONTCHERAND
Sur la Place 1

MUNICIPALITE DE
MONTCHERAND

Préavis n° 02-2015 du 11 mai 2015

Préavis municipal relatif à l'adoption des comptes 2014

1. But du préavis

Le présent préavis demande au Conseil général d'adopter les comptes 2014, avec un déficit de Frs 14'004.68.

2. Préambule

Le budget 2014 adopté par le Conseil général en décembre 2013 prévoyait un déficit de Frs 257'800.- alors que les comptes 2014 bouclent avec un déficit de Frs 14'000.-. Il en résulte donc une différence de Frs 243'800.- qui s'explique comme suit :

Augmentation des produits de Frs 395'300.- compensée que très partiellement par une augmentation des charges de Frs 151'500.-.

Les principales améliorations : constatées entre le budget et les comptes sont relevées ci-dessous :

- Frs 122'800.- remboursement solde péréquation 2013, soit Frs 88'500.- pour la péréquation directe (comptes 220.452.05) + Frs 34'300.- reversés pour la facture sociale (compte 720.451.05). Ceci provient en grande partie de la signature d'un protocole d'accord canton communes en juillet 2013.
- Frs 130'000.- de revenus supplémentaires concernant les impôts, le point d'impôt s'élevant maintenant à Frs 15'667.-.
- Conséquence de ce qui précède, le calcul effectué montre qu'un solde de péréquation de Frs 130'000.- devrait être payé lors du décompte final d'août 2015 (comptes 220.352.04 & 720.351.04). Par contre, les charges de Frs 40'000.- & Frs 10'000.- (comptes 220.352.07 & 720.351.07) inscrites au budget sont mises à zéro, ce qui provoque une diminution des charges.

Les dicastères « eaux » et « gaz » ont enregistré à nouveau des recettes très importantes (vente d'eau à Orbe et taxes de raccordements pour le quartier sous l'Ochette, ainsi que redevance Urbagaz), ce qui a entraîné des alimentations de Frs 47'300.- et Frs 17'500.- des fonds respectifs (chapitres 810 & 830).

Enfin, la provision abri PC (2800.00) a été libérée d'un montant de Frs 69'361.15, somme utilisée pour créer un fond libre.

Le petit déficit réalisé en 2014, montre que la situation évolue. En effet, sans le retour de péréquation 2013, ce serait un déficit supérieur à Frs 100'000.- qui aurait été présenté. Même si

la situation financière de la Commune reste très bonne, certaines recettes peuvent être considérées comme « extraordinaires ».

Malgré les investissements effectués, la dette de Frs 800'000.- (soit Frs 1'700.-/hab.) n'a pas été modifiée en 2014. Ceci provient de l'utilisation des liquidités pendant l'année.

3. Conclusion

En conclusion, la Municipalité invite le Conseil Général à adopter les comptes 2014

LE CONSEIL GENERAL DE MONTCHERAND

Sur proposition de la Municipalité entendu le rapport de la commission des finances et considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour :

Décide :

Article 1 : Les comptes 2014 présentant un déficit de Frs 14'004.68 sont acceptés.

Le syndic : Jean-Michel Reguin



La Municipalité



La secrétaire : Sandra Cunsolo

